

**PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

**DE CLASSE 2**

**A V I S**

**Objet** : Permis d'Environnement  
2025-2-9

**Il est porté à la connaissance de la population que le Collège Communal, en séance du 12 octobre 2026, sur base du rapport de synthèse du Fonctionnaire Technique transmis le 5 octobre 2026 , a octroyé le Permis d'Environnement sollicité par Vasseur David et Johan pour le maintien en activité d'une exploitation agricole – Rue de la Forge, 19 à 7904 Willaupuis.**

**Le texte intégral de l'arrêté susvisé et les conditions imposées peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage du présent avis.**

Par le Collège :

Le Directeur Général ff  
Art. L1124-19 CDLD,

Le Député-Bourgmestre,

Q. Ponchaut.

H. Cornillie.